

Banque Royale du Canada

# Déclaration 2019 sur la *Modern Slavery Act*



# Déclaration 2019 sur la *Modern Slavery Act*

Le présent document constitue la déclaration 2019 de la Banque Royale du Canada sur la *Modern Slavery Act*. La présente déclaration est faite au nom de la Banque Royale du Canada (la « Banque ») et de certaines de ses filiales<sup>1</sup> (collectivement, « RBC », « nous », « notre » ou « nos ») aux termes du paragraphe 54(1) de la *Modern Slavery Act* 2015 du Royaume-Uni (la « *Modern Slavery Act* »). Il s'agit de notre quatrième déclaration faite aux termes de la *Modern Slavery Act*. Nous indiquons ci-dessous les politiques et processus qui étaient en place pour prévenir l'esclavage et la traite de personnes dans le cadre de nos activités et au sein de notre chaîne logistique entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 31 octobre 2019.

<sup>1</sup> La présente déclaration est faite au nom des entités suivantes de RBC : Banque Royale du Canada, RBC Europe Limited, Fiducie RBC Services aux investisseurs, RBC Investor Services Bank S.A., RBC Global Asset Management (U.K.) Limited et Royal Bank of Canada Holdings (U.K.) Limited.

L'esclavage et la traite de personnes vont à l'encontre de [notre raison d'être, de notre vision et de nos valeurs](#). Nous ne tolérons ni l'esclavage, ni la traite de personnes, que ce soit au sein de notre entreprise ou chez nos fournisseurs ou leurs sous-traitants. Nous nous attendons à ce que chaque membre de notre entreprise agisse avec intégrité et se conforme en tout temps à l'esprit et à la lettre des lois, des règlements et des règles qui s'appliquent à elle dans toutes les régions où elle mène des activités. Dans les cas où ces attentes ne sont pas respectées, nous réagissons de manière appropriée.

## Nos activités, notre gouvernance et notre chaîne logistique

RBC est une institution financière mondiale dont la poursuite de l'excellence est guidée par une raison d'être et des principes bien définis. Notre succès est attribuable aux quelque 85 000 employés qui incarnent notre vision et nos valeurs et qui concrétisent notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation qui nous permet d'offrir des expériences exceptionnelles à 17 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 34 autres pays.

Nous croyons que la bonne gouvernance est un élément essentiel d'une culture d'entreprise respectueuse et inclusive qui inspire confiance et crée de la valeur pour nos clients, nos actionnaires, nos employés et les collectivités. Le Comité de la gouvernance du Conseil d'administration de la Banque surveille les tendances en matière de gouvernance d'entreprise et formule des recommandations au Conseil d'administration en ce qui a trait à l'efficacité de la gouvernance d'entreprise à RBC. Le Comité de la gouvernance supervise également les dossiers touchant à la citoyenneté d'entreprise, notamment en ce qui a trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Notre [Énoncé des pratiques en matière de gouvernance](#) présente un aperçu de notre structure et de nos principes, politiques et pratiques de gouvernance.

RBC se procure une vaste gamme de biens et de services auprès de fournisseurs internationaux, nationaux, régionaux et locaux. Notre chaîne logistique principale comprend des fournisseurs de matériel technologique et autre matériel de bureau, de services de gestion immobilière et des établissements, de services liés aux voyages d'affaires, de marchandises, de services de conférences, de services de recrutement et de divers autres services professionnels ou liés aux finances. Nous considérons l'adoption de pratiques de sourcing responsables et justes comme des priorités tandis que nous assurons une gestion efficace de notre chaîne logistique. Nous évaluons et déterminons les secteurs de notre chaîne logistique pouvant présenter des risques d'esclavage ou de traite de personnes (personnel d'établissements hôteliers, de fournisseurs, etc., dans des régions extraterritoriales) et en assurons la surveillance.

## Nos cadres et politiques

### Notre Code de déontologie

Il est crucial que nous respections les normes les plus élevées en matière d'intégrité pour que RBC puisse concrétiser sa raison d'être, qui consiste à contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités, et réaliser sa vision : compter parmi les institutions financières les plus respectées et les plus florissantes au monde. Nos valeurs et notre [Code de déontologie](#) nous guident et établissent nos attentes en matière de comportements et de décisions. Notre Code de déontologie vise à ce que nous servions nos clients de la façon la plus intègre qui soit. Il jette également les bases d'une collaboration respectueuse, transparente et juste au sein de nos effectifs. Conforme à l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Code de déontologie est à la base de toutes nos relations. Il s'applique à tous les employés et contractuels de RBC, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration.

### Déontologie et culture

Le Conseil d'administration respecte les normes de conduite les plus élevées afin d'inspirer confiance à nos clients, aux investisseurs, à nos collègues et à la collectivité. La direction et le Conseil d'administration

donnent l'exemple afin d'inculquer une culture d'ouverture et de transparence au sein de RBC.

Le Cadre de la ligne de conduite du risque et le Cadre de gestion du risque de RBC servent de fondements pour favoriser une culture sensibilisée au risque et axée sur la volonté d'agir à bon escient. Ces deux cadres, de même que le Cadre d'appétit pour le risque, orientent tous les autres cadres touchant le risque d'entreprise, les processus et procédures de gestion du risque, et les règles de conduite des employés. Le Conseil d'administration supervise la gestion de la conduite à l'échelle de l'entreprise, tant directement que par l'intermédiaire du Comité de la gouvernance, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre des cadres et politiques. Plus précisément, RBC dispose d'une série de politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux qui couvrent les droits de la personne.

RBC se conforme également à des normes externes en matière de gouvernance à l'égard des risques sociaux. RBC a été la première institution financière canadienne à adhérer aux [Principes d'Équateur](#) (en anglais seulement) en 2003. En tant que signataire, RBC présente chaque année de l'information sur les projets dont les risques environnementaux et sociaux ont été évalués selon ces principes. Cliquez [ici](#) pour consulter notre rapport le plus récent.

### Crimes financiers et lutte anti-blanchiment

Nous disposons aussi d'un programme de lutte anti-blanchiment applicable à l'ensemble de l'entreprise qui vise à prévenir, à détecter et à signaler les opérations présumées de blanchiment d'argent et de financement d'activité terroriste. Les politiques et procédures rattachées à ce programme visent à empêcher l'utilisation de nos services financiers pour commettre des crimes financiers ou financer des activités terroristes, dont l'esclavage et la traite de personnes. Le programme de lutte anti-blanchiment fait l'objet d'évaluations périodiques qui assurent sa conformité aux normes et aux pratiques exemplaires sectorielles, ainsi qu'à tous les règlements, lois et lignes directrices applicables.

### Code de déontologie à l'intention des fournisseurs

Nos fournisseurs doivent notamment se conformer à notre [Code de déontologie à l'intention des fournisseurs](#), qui exige de nos fournisseurs et de leurs sous-traitants qu'ils adhèrent aux lois sur les droits de la personne, aux normes du travail et aux normes d'emploi, et traitent leurs employés de manière équitable et respectueuse. Plus précisément, les fournisseurs doivent être en mesure de démontrer que :

- le respect de la dignité de leurs propres employés et d'autrui est assuré, tout comme le respect des principes de la diversité ;
- le travail des enfants, le travail forcé et le travail obligatoire ne sont pas utilisés ;
- la discrimination et le harcèlement des employés sont interdits, notamment toute discrimination ou tout harcèlement fondés sur une caractéristique protégée par la loi ;
- les employés sont libres de signaler des préoccupations et de s'exprimer sans crainte de représailles ;
- des contrôles appropriés et raisonnables des antécédents des employés ont été effectués (notamment la vérification des antécédents criminels afin d'assurer l'intégrité et la bonne moralité des employés des fournisseurs) ;
- des normes d'emploi claires et uniformément appliquées respectant ou surpassant les exigences légales et réglementaires sont utilisées ;
- des lieux de travail sains et sûrs sont offerts, et que tous les employés ont accès à des directives et des renseignements adéquats en matière de santé et de sécurité qui leur permettent de s'acquitter de leurs responsabilités visant le maintien d'un lieu de travail sain et sûr.

### Nos processus de contrôle diligent

À titre d'entreprise du secteur des services financiers, notre capacité à gérer le risque est l'une de nos compétences de base appuyée par une

solide culture de risque de même que par une stratégie de gestion efficace. Les risques environnementaux et sociaux s'entendent des risques qu'un enjeu environnemental ou social lié à un client, à une opération, à un produit, à un fournisseur ou à une activité puisse avoir des conséquences opérationnelles, juridiques, réputationnelles ou autres pour RBC, ou puisse accroître le risque de pertes financières.

### Gestion des risques du Groupe

Nos politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux visent à déterminer quels secteurs, clients et activités commerciales sont susceptibles de susciter ces risques. Elles prévoient les procédures de contrôle diligent approfondi et de recours hiérarchique requises et définissent les exigences à respecter pour gérer, atténuer et contrôler les risques environnementaux et sociaux. Notre équipe Gestion des risques du Groupe est responsable, d'une part, de l'élaboration de politiques visant à déterminer, évaluer, surveiller et signaler les risques environnementaux et sociaux et, d'autre part, de l'examen et de l'actualisation périodiques de ces politiques. Les divisions opérationnelles et les Services généraux sont tenus d'intégrer à leurs activités les exigences liées à la gestion des risques environnementaux et sociaux.

Notre politique sur la gestion des risques environnementaux et sociaux pour RBC Marchés des Capitaux et le Groupe des entreprises nationales des Services bancaires aux particuliers et aux entreprises établit des exigences en matière de revue du risque environnemental et social à respecter dans le cadre de tout prêt à l'entreprise et de toute émission d'actions et de titres d'emprunt. Il s'agit de veiller à ce que l'incidence des enjeux environnementaux et sociaux sur le risque de crédit, réputationnel et juridique soit prise en compte lors de ces activités. Notamment, les clients potentiels doivent faire l'objet d'une vérification de leur adhésion aux normes de l'Organisation internationale du Travail, y compris l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants. De même, notre politique et nos procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux pour le groupe Services financiers à l'entreprise fournissent des directives sur l'évaluation des risques environnementaux et sociaux associés à un emprunteur dans le cadre des opérations de crédit. En outre, notre cadre

de gestion de la conformité à la réglementation, Lutte mondiale anti-blanchiment traite du contrôle diligent et des processus d'identification des clients qui visent à détecter toute utilisation de nos services pour commettre des crimes financiers, y compris tout crime lié à l'esclavage.

### Approvisionnement

Nous attendons de nos fournisseurs et de leurs sous-traitants qu'ils respectent le Code de déontologie à l'intention des fournisseurs. Lorsqu'une entreprise propose ses produits ou ses services dans le cadre de notre processus d'approvisionnement équitable, elle convient de mener ses activités conformément aux attentes et principes énoncés dans le Code de déontologie à l'intention des fournisseurs. RBC conserve le droit de vérifier la conformité du fournisseur au Code et ses procédures de contrôle. Elle se réserve également le droit de demander à ses fournisseurs des renseignements sur leur conformité au Code, y compris en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants. Nous évaluons les risques associés à un fournisseur au début de toute relation d'affaires. De plus, nous faisons un suivi des profils de nos fournisseurs présentant les risques les plus élevés afin d'y détecter tout changement pouvant poser des risques accrus. Nous pouvons ainsi identifier et évaluer les activités susceptibles de contrevenir au Code de déontologie à l'intention des fournisseurs. Lorsque des mesures correctives sont requises, elles sont abordées avec le fournisseur et font l'objet d'un suivi jusqu'à leur pleine exécution. En 2019, aucun cas n'a été signalé.

### RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA)

La Démarche d'investissement responsable de RBC GMA, qui englobe RBC Global Asset Management (UK) Limited, énonce la façon dont ce groupe intègre les critères ESG à l'ensemble du processus de placement dans toutes les catégories de titres, et la façon dont il agira à titre d'investisseur actif et engagé. Le groupe favorise la prise en compte des facteurs environnementaux et sociaux importants qui pourraient avoir une incidence sur la valeur des placements. Parmi les facteurs sociaux, on compte les droits de la personne, les relations avec les employés et les conditions de travail, la discrimination, le travail des enfants, le travail forcé, et la santé et la sécurité. De plus, le groupe est signataire des

**Principes d'investissement responsable des Nations Unies**, (en anglais seulement) ensemble de principes volontaires et ambitieux qui favorisent l'intégration des critères ESG importants, y compris les droits de la personne et les normes du travail, au processus d'investissement. Pour en savoir plus, consultez le plus récent rapport sur la gouvernance d'entreprise et l'investissement responsable de RBC GMA, accessible à la [page consacrée à l'investissement responsable](#).

## Nos formations

La compréhension et le respect du Code de déontologie sont obligatoires pour travailler à RBC, et les employés sont tenus de suivre chaque année une formation sur ce sujet et d'obtenir une attestation. Nous fournissons également de la formation sur les crimes financiers, la sensibilisation au risque et l'approvisionnement responsable.

Nous formons tous nos employés et contractuels pour qu'ils portent attention aux signes pouvant révéler un crime financier, et chaque année ils sont tenus de suivre une formation et d'obtenir une attestation. RBC s'efforce de cerner les cas potentiels de traite de personnes et d'enquêter sur ceux-ci à titre d'infractions sous-jacentes conformément aux dispositions législatives sur les produits de la criminalité, et elle participe activement au « projet PROTECT » de CANAFE, qui cible avec succès les trafiquants de personnes. Pour en savoir plus sur notre approche de lutte anti-blanchiment, consultez notre [site Web](#).

De plus, nous avons procédé à une revue et à une actualisation complètes de notre programme de formation sur la sensibilisation au risque, qui sera offert à tous les employés de RBC en 2020. La formation cible ce qui suit :

- les risques auxquels nous sommes exposés, et la façon dont ces risques sont catégorisés selon les facteurs qui ont une incidence sur eux et le degré de contrôle et d'influence que nous estimons exercer sur chacun ;
- nos principes directeurs en matière de risque, que tous les employés doivent respecter afin de contribuer à gérer et à atténuer les risques ;

- les comportements, les jugements, les décisions et les mesures qui se traduisent par une bonne conduite.

Nos directeurs de l'approvisionnement doivent suivre des séances de formation sur l'approvisionnement responsable qui mettent l'accent sur la diversité des fournisseurs, les pratiques d'emploi, la santé et la sécurité, et l'environnement. Ces programmes de formation permettent aux employés et aux contractuels concernés de bien comprendre les outils, les procédés et les politiques qui nous aident à utiliser uniquement les produits et services de fournisseurs de bonne réputation.

## Nous encourageons nos employés à s'exprimer

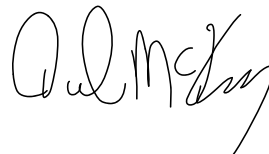
Notre modèle de leadership, qui établit les attentes quant aux comportements clés que doivent manifester nos employés, encourage ceux-ci à s'exprimer pour le bien de RBC. De plus, conformément à notre Code de déontologie, tous les employés sont tenus de signaler les inconduites. Les employés sont invités à communiquer avec leur supérieur, avec un directeur des Ressources humaines ou avec un membre du service Conformité à la réglementation de manière à ce que les problèmes relevés puissent être résolus rapidement et avec objectivité. D'autres moyens de communication sont également offerts.

Le 30 avril 2019, nous avons lancé notre Infoligne Déontologie à l'échelle mondiale. Il s'agit d'un mode de communication confidentiel que tous les employés peuvent utiliser pour exprimer des préoccupations ou pour signaler une inconduite. Un tiers indépendant administre l'Infoligne Déontologie, et les employés peuvent utiliser celle-ci pour effectuer le suivi confidentiel du cheminement de leur signalement. Les clients peuvent nous faire part de leurs préoccupations au moyen de notre [site Web](#) et utiliser le processus de résolution de différends de l'[Ombudsman de RBC](#). De plus, nous avons mis en place un système d'alerte permettant à toute personne de signaler tout fournisseur qui déroge au Code de déontologie à l'intention des fournisseurs.

## Conclusion

Nous demeurons déterminés à empêcher l'esclavage et la traite de personnes dans nos activités et dans nos chaînes logistiques. Nous continuerons d'examiner régulièrement nos politiques, nos procédures et nos pratiques pour déterminer les améliorations que nous pouvons y apporter afin de prévenir encore plus efficacement l'esclavage et la traite de personnes.

Signé par



**Dave McKay**  
**Président et chef de la direction, et administrateur,**  
**Banque Royale du Canada**

**Le 30 avril 2020**